

**Réponse de la Municipalité  
à l'interpellation de M. Philipp Stauber  
déposée le 17 mars 2015**

*« Un chèque de CHF 20 millions avant juin 2015 : sauvetage ou naufrage annoncé du théâtre de Beaulieu ? »*

**Introduction**

Le préavis N° 2015/19 « Octroi d'un cautionnement et d'une subvention d'amortissement à la Fondation de Beaulieu » fait le point sur ce projet. La Fondation investit directement CH 20 millions. Quant à la Municipalité, elle cautionne CHF 28 millions. Sont inclus dans ce montant les CHF 20 millions investis par la Fondation, auxquels s'ajoutent des sièges compatibles pour les congrès dans le parterre du théâtre, des travaux pour le Béjart Ballet Lausanne (BBL) et des travaux sous le théâtre.

La Municipalité propose d'octroyer dès 2017 une subvention de CHF 850'000.- à la Fondation pour l'amortissement et les intérêts des CHF 20 millions précédents sur 30 ans. Cette somme correspond aux environ CHF 500'000.- d'impôts sur les divertissements qui devraient naître du contrat avec Opus One, et les CHF 350'000.- d'impôts sur les divertissements qui ne seront pas perdus en évitant la fermeture du théâtre de Beaulieu.

Ceci étant précisé, et beaucoup de réponses aux questions de l'interpellateur se trouvant dans le préavis N° 2015/19, la Municipalité répond comme suit aux questions de l'interpellateur.

*Question 1 : Est-ce que la sécurité des spectateurs, des artistes et des employés est assurée aujourd'hui au théâtre de Beaulieu ?*

Oui, ce sont les normes incendie qui ont été durcies avec nécessité de présenter un plan d'assainissement d'ici fin 2015.

*Question 2 : Si un accident devait intervenir durant la période où le théâtre fonctionne hors normes, quelle sera la responsabilité incombant à la Commune, à la Municipalité et au Conseil communal ?*

Du moment que le plan est présenté dans les délais, il n'y en a pas. Il faut relever que la Fondation a déjà effectué ces deux dernières années divers travaux de mise en conformité avec les normes précédentes, certaines de ces non-conformités existant depuis très longtemps.

*Question 3 : Si la situation actuelle perdure, peut-elle mettre en sursis ou pénaliser les saisons à venir ?*

Oui, sans plan de remise aux normes, la fermeture ou au minimum l'interdiction d'admettre plus de 999 spectateurs pourrait être ordonnée.

*Question 4 : Dans quel délai le Conseil communal doit-il accorder un crédit de rénovation et de mise en conformité aux normes, s'il souhaite éviter une fermeture du théâtre ?*

Le Conseil communal octroiera une subvention dès 2017 et non un crédit. Le plan d'assainissement doit être validé cette année, y compris la certitude du financement, d'où le cautionnement.

**Question 5 :** *Est-ce qu'il appartient à la Fondation d'annoncer les préavis à la Municipalité, d'en fixer le délai de traitement ainsi que les résultats attendus ?*

Non et ce n'est pas le cas. La Municipalité et la Fondation se sont mis d'accord avant. Tout au plus, pourrait-il paraître maladroit qu'une information publique ait eu lieu avant la sortie du préavis. Mais le dispositif avait déjà été annoncé par la Municipalité quelques jours avant la séance publique.

**Question 6 :** *Dans la mesure où la Municipalité s'est dite favorable à un processus de consultation et où la Ville de Lausanne doit assumer des investissements importants, est-ce que la Fondation a toute la liberté de décider, de s'associer, de communiquer et de présenter ensuite une facture toute faite ?*

La démarche participative (et non le processus de consultation) concerne l'avenir du Front Jomini et des halles Nord, ainsi que de l'ensemble des espaces publics du site de Beaulieu et de ses alentours, notamment la promenade du Bois-de-Beaulieu et le parc Jomini. A notre connaissance, les opposants n'ont pas demandé à ce que la démarche participative touche à l'existence ou à la gestion du Palais de Beaulieu, et la Municipalité n'a pris aucun engagement dans ce sens. Quant à la partie financière, elle a été négociée.

**Question 7 :** *La Municipalité de Lausanne soutient-elle sans réserve le projet de rénovation tel qu'annoncé par la Fondation ?*

Oui.

**Question 8 :** *La Municipalité est-elle effectivement d'avis que le projet de la Fondation « s'insère parfaitement dans le cadre de sa politique culturelle » ? Si oui, comment peut-on expliquer la présence marginale de ce projet dans le Rapport-préavis N° 2015/01 sur la politique culturelle ?*

Le projet de la Fondation s'insère dans la politique culturelle de la Ville. La Municipalité a retardé pendant de nombreux mois le préavis de politique culturelle pour pouvoir être plus précise sur Beaulieu. Devant les pressions pour la sortie de ce préavis, elle y a finalement renoncé. Il est à noter que l'opération étant financièrement équilibrée, elle n'influence pas le plan financier culturel pour ces prochaines années.

**Question 9 :** *Quel est l'objet concret du préavis à venir ?*

La réponse à deux interpellations, l'octroi d'une subvention annuelle de CHF 850'000.- dès 2017, un cautionnement de CHF 28 millions et la description des travaux.

**Question 10 :** *Lors de la soirée d'information destinée aux riverains de Beaulieu, le groupe MCH a été présenté comme partenaire exclusif actuel et futur de la Fondation pour l'activité foires et expositions. Quels sont les dates-clefs des accords signés entre la Fondation et le groupe MCH ? Prévoient-ils un engagement ferme de la part de MCH au-delà de l'année 2021 ?*

L'actuel partenariat se termine en 2021. Vu les investissements faits et l'intérêt d'un emplacement d'expositions, il est bien sûr intéressant de prolonger le partenariat. Toutefois un accord acceptable pour les deux parties devra être trouvé ces prochains mois.

**Question 11 :** *Est-ce que l'engagement de MCH est soumis à des conditions ? Si oui, lesquelles ?*

L'engagement de MCH est soumis aux décisions de son conseil d'administration qui souhaite l'équilibre financier ou au moins une forte réduction des pertes subies ces dernières années. Le désengagement du théâtre et du centre de congrès, responsables de plus de CHF 3 millions de pertes annuelles, devrait aider à la résolution du problème.

**Question 12 :** *Lors de la même soirée, confirmant le communiqué de presse, Opus One S.A. a été présentée comme partenaire dans l'exploitation conjointe du Théâtre de Beaulieu. Quelle est la répartition des droits et des obligations entre ces deux acteurs ?*

La société d'exploitation qui sera fondée l'est suivant le principe du 50-50. Cela signifie que toute perte sur l'exploitation du théâtre sera couverte à moitié par Opus One et à moitié par la Fondation. Il en est de même pour un bénéfice qui sera distribué moitié-moitié.

**Question 13 :** *Est-ce que l'engagement d'Opus One est soumis à des conditions ? Si oui, lesquelles ?*

L'engagement est bien sûr conditionnel à l'existence de l'outil de travail, il serait remis en question par l'interdiction de dépasser 999 spectateurs alors que 1'650 sont envisagés.

**Question 14 :** *Dans la mesure où les déficits du théâtre de Beaulieu perdureront, qui est-ce qui les assumera ?*

Moitié Opus One, moitié la Fondation.

**Question 15 :** *A ce jour, la Municipalité n'a pas encore fait connaître de manière complète ses intentions à l'égard des grandes salles historiques lausannoises. Pour quand peut-on attendre une telle proposition ?*

L'avenir de l'Opéra, de la salle Métropole et de Beaulieu, par le préavis N° 2015/19, sont assurés. Un compte d'attente est ouvert pour le Capitole pour lequel un préavis de rénovation devrait être finalisé d'ici 2016.

**Question 16 :** *A ce jour, ni la Fondation ni la Municipalité n'ont fait connaître leurs intentions concernant l'ensemble du site de Beaulieu. Selon le président de la Fondation, la présentation d'un concept global n'est pas à l'ordre du jour pour le moment. Pour quand peut-on attendre une telle proposition ?*

En principe d'ici la fin 2015, lorsque les négociations avec MCH seront terminées.

**Question 17 :** *S'étant engagée sur la voie d'une démarche participative en vue de la détermination de l'avenir du site de Beaulieu, de quelle manière et dans quelle période la Municipalité envisage-t-elle de mener ce processus ?*

La Municipalité entend réactiver ce printemps la démarche participative. Elle portera sur le Front Jomini avec une option sur les halles Nord en cas de reconstruction ou de changement d'affectation.

**Question 18 :** *De quelle manière la Municipalité envisage-t-elle d'informer et de consulter le Conseil communal ?*

A l'exception des interpellations qui permettent en tout temps au Conseil communal d'être renseigné, la Municipalité informera votre Conseil à la fin des négociations avec MCH et dès les phases préliminaires du plan partiel d'affectation faisant suite à la démarche participative.

*Question 19 : Le président de la Fondation a une nouvelle fois fait référence aux importantes retombées économiques du site de Beaulieu. Malheureusement, il a omis de préciser la nature des retombées escomptées qui reviendraient à la Ville et aux Lausannois. La Municipalité peut-elle compléter cette information ?*

Difficilement car cela dépend du modèle. A l'époque on parlait de plusieurs centaines de millions de francs par année de retombées pour le Canton, mais le chiffre est certainement inférieur actuellement. Seule une nouvelle étude pourrait le déterminer précisément.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

*Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 26 mars 2015.*

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

La secrétaire adjointe :  
Sylvie Ecklin

  
